



Doc. 15384

29 septembre 2021

La situation politique en Tunisie

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Depuis la «Révolution de la Dignité» de janvier 2011 en Tunisie, l'Assemblée parlementaire a suivi de près les transformations politiques et institutionnelles de ce pays; elle a apporté son soutien aux aspirations démocratiques du peuple tunisien et a offert sa coopération pour mettre son expérience d'accompagnement de la transition démocratique à la disposition des institutions et de la société civile tunisiennes.

À cet égard, l'instauration de l'état d'urgence par le Président le 25 juillet 2021, la suspension du parlement et la concentration de la quasi-totalité des pouvoirs législatif, exécutif et, en partie, judiciaire entre les mains du Président pour une durée indéterminée sont des évolutions très préoccupantes.

L'Assemblée devrait appeler toutes les parties prenantes tunisiennes à s'engager dans un véritable processus politique visant à sortir de l'impasse actuelle, à rétablir le fonctionnement des institutions démocratiques, à commencer par le parlement, tout en garantissant la responsabilité et en aboutissant à des résultats concrets pour répondre aux attentes légitimes du peuple tunisien.

Elle devrait encourager les autorités tunisiennes à poursuivre sur la voie de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, en tirant pleinement parti de la coopération avec le Conseil de l'Europe, et en particulier la Commission de Venise, institution dont la Tunisie est membre à part entière, et qui jouit d'une reconnaissance internationale incontestée en tant qu'organe expert dans le domaine de la réforme constitutionnelle et institutionnelle et de la construction de la démocratie.

L'Assemblée devrait faciliter ce processus en instaurant un dialogue structuré avec l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie, lui offrant ainsi la possibilité de participer au débat parlementaire européen.

